

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°60

Date de Publication
<b>- 7 OCT. 2021</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 7 OCT. 2021</b>
Date de la convocation
<b>21 septembre 2021</b>

### **Présents :**

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, DENONFOUX, FAVIER, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET.

### **Pouvoirs :**

Mme BRUNET à M. FAVIER  
Mme HERVE GENOVESI à Mme VEILEX  
Mme LOVERA à Mme HATEMIAN-SOLARI  
M. FIGAROLI à Mme PADOVANI FAURE-BRAC  
M. MAS-FRAISSINET à Mme FIGARELLA  
M. REYMOND à M. DE MONTILLET  
M. MORTELETTE à M. DENONFOUX

### **Absent :**

M. DE SOUSA

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire

**Objet : Approbation de la convention à conclure avec Mme Carine CREPIN, psychologue, dans le cadre du Lieu-Accueil-Enfants-Parents.**

A la demande de Madame le Maire, madame MATEO expose à ses collègues que le L.A.E.P est un lieu d'accompagnement à la parentalité en présence d'accueillant(e)s qui proposent un espace collectif de rencontre et d'échanges entre enfants jusqu'à 6 ans et parents ou substituts parentaux.

Il permet d'aborder les notions de lien, de relation, et de séparation en aidant l'enfant à s'éloigner en toute sécurité pour explorer et revenir quand il en a besoin. C'est un lieu de lien social, paisible et convivial où chacun a sa place et où la compétence de tous est reconnue.

L'accueil est anonyme et libre dans le temps de présence et la fréquence.

Cet établissement participe à l'accompagnement précoce de la fonction parentale en ce qu'il favorise la qualité du lien d'attachement entre les parents et les jeunes enfants.

Afin de répondre à la législation en termes de personnel et de répondre aux attentes de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, il convient d'établir une convention de vacation avec Mme Carine Crépin, Psychologue.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe à conclure avec Mme Carine CREPIN,
- d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et tous les actes en découlant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 28 septembre 2021.

Le Maire,  
Danielle MILON

